

CONDITIONS GÉNÉRALES AVANTAGES 4 VALLÉES

INFORMATIONS

Les présentes conditions générales font partie intégrante des CGV de 4 Vallées, qui s'appliquent pour le surplus.

Les termes commençant par une majuscule ont la signification qui leur est attribuée dans les Conditions d'Utilisation et les autres documents composant les Conditions Générales (CGV, Conditions d'Utilisation, Conditions de Participation, Politique, etc.).

DESCRIPTION DU PRODUIT

Le Carnet d'avantages est une série d'avantages offerts aux Clients titulaires d'un abonnement annuel 4 Vallées skieur. Le Carnet d'avantages est en général offert au Client, à l'exception des abonnements gratuits ou à tarifs spéciaux.

Pour les catégories suivantes, le Carnet d'avantages peut être acheté auprès de nos caisses :

- Kids et seniors 2 (abonnements gratuits)
- Employés remontées mécaniques

Depuis la saison d'hiver 2019-2020, le Carnet d'avantages est passé à une forme numérique et peut être trouvé en ligne à l'adresse <https://avantages.4vallees.ch>.

FONCTIONNEMENT

Le Client se rend sur la page des avantages <https://avantages.4vallees.ch> puis sélectionne la station auprès de laquelle il a acheté son abonnement annuel 4 Vallées. Le Client génère ensuite ses bons en suivant les instructions données aux différentes étapes. Si le Client est éligible et que les données fournies sont correctes, un fichier contenant tous les avantages est généré.

Le Client peut ensuite présenter le bon qu'il souhaite faire valoir chez le partenaire.

Le partenaire valide ensuite son bon, puis accorde la réduction correspondante au Client.

RESPONSABILITÉ

Le Client est le seul responsable de la mise en place de son Carnet d'avantages. Le Client s'assure du bon fonctionnement de son carnet avant de se rendre chez le partenaire. Il est conseillé de générer ses avantages minimum 72 heures avant la première utilisation d'un bon afin de s'assurer du bon déroulement de l'opération. Si ce délai n'est pas respecté, 4 Vallées ne peut certifier la gestion et la résolution d'un problème.

4 Vallées ne peut être tenu pour responsable en cas de non-fonctionnement des avantages si :

- Le Client n'as pas entrepris les démarches de mise en place ou mise à jour (par ex. suite à un changement de carte magnétique) de son Carnet d'avantages.
- Le partenaire rencontre des difficultés pour scanner un bon et décide de ne pas accorder la réduction au Client.

Dans ces cas de figure, le Client ne peut en aucun cas prétendre à un remboursement.

Le partenaire est responsable de l'activité dont le Client profite. Chaque partenaire est couvert par une assurance de responsabilité civile. En cas d'incident durant une activité, le partenaire est responsable de l'incident et le Client ne peut en aucun cas demander des comptes à 4 Vallées.

ANNULATION DE PRESTATION

Les avantages du carnet sont offerts au Client en plus de son abonnement. Ils ne sont en aucun cas un dû. Le prestataire offrant l'avantage s'engage à fournir la réduction ou la gratuité promise, dans des circonstances normales et selon les dates annoncées au début de chaque saison.

Si, cependant, pour quelconques raisons, l'avantage ne pouvait être fourni par le prestataire (par exemple : annulation d'un événement, fermeture anticipée d'un domaine partenaire, etc.), le Client ne peut en aucun cas demander des dommages et intérêts, ni au prestataire, ni à 4 Vallées.